



LES ATTEINTES PHYSIQUES SUR SITE

Les intrusions

DISSUADER & PROTÉGER

Le renforcement de la surveillance et de la protection des sites industriels ne se révèle pas toujours suffisamment dissuasif et les entreprises doivent en permanence parer à toute éventualité. Qu'elle soit de nature ciblée ou d'opportunité, ***l'intrusion visera souvent l'appropriation de secrets industriels ou le vol d'informations sensibles***. Si la mise en place de dispositifs technologiques permet de réduire les vulnérabilités d'un site, le respect des procédures existantes par chacun des salariés devra être rigoureusement observé.



SÉCURITÉ & SÛRETÉ

Particulièrement préoccupés par le contexte sécuritaire, de nombreux chefs d'entreprises se disent peu ou mal préparés vis-à-vis des actes de malveillance dont ils peuvent être l'objet. Parce que la protection de son organisation ne peut s'envisager qu'au travers d'une sécurité globale, il importe de bien articuler sécurité et sûreté, et d'en définir les contours.

La sécurité au sein d'une entreprise désigne l'ensemble des moyens humains, organisationnels et techniques mis en oeuvre pour prévenir ou faire face à de nombreux risques, qu'ils soient d'ordre technique, physique, chimique ou environnemental (risque incendie, accidents du travail, risques psychosociaux, risques liés aux équipements professionnels, etc.).

La sûreté concerne l'ensemble des moyens humains, organisationnels et techniques réunis pour faire face à des actes spontanés ou réfléchis ayant pour objet de nuire ou de porter atteinte à l'entité concernée (actes de malveillance, intrusions, incivilité, actes terroristes, etc.).

VERS L'ÉLABORATION D'UNE NORME « SÛRETÉ & RÉSILIENCE »

Evoluant dans un environnement hyperconcurrentiel et mondialisé, les organisations publiques et privées doivent quotidiennement faire face à des menaces protéiformes qui mobilisent les services de sécurité et de sûreté de ces entités.

L'adoption de normes internationales permet d'intégrer le risque dans la prise de décision et la poursuite d'objectifs de performance. En matière de sécurité et sûreté, certaines références tiennent le haut du pavé, comme par exemple:

- ▶ **La norme ISO 27000** pour assurer le management de la sécurité de l'information,
- ▶ **La norme ISO 31000** pour intégrer l'évaluation des risques aux processus de gouvernance,

A l'initiative de la France (AFNOR), une proposition de travail a été présentée à l'organisation internationale de normalisation (ISO) en vue de **structurer un modèle de management de la sûreté préventive** plus agile et destiné à homogénéiser les pratiques opérationnelles.

Fin septembre 2018, la proposition française était approuvée par 30 pays sur 34 votants. La conception de la future norme ISO 22342 peut dès lors commencer.

- ▶ Si vous recherchez une norme, le site www.Service-Public-Pro.fr peut vous accompagner.

RÉAGIR FACE À UNE ATTEINTE À LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

Parce qu'elles ne sont pas nécessairement liées à l'existence d'une infraction à la loi pénale, les atteintes à la sécurité économique se révèlent parfois difficiles à comprendre ou à identifier pour le dirigeant d'une petite ou moyenne entreprise ou par des salariés.

Pour prévenir toute forme d'intrusion, vous pouvez:

- ▶ Identifier, cartographier et hiérarchiser les zones de l'entreprise en fonction des risques et vulnérabilités qu'elles peuvent représenter,
- ▶ Le cas échéant, déterminer des droits d'accès par zone,
- ▶ Nommer un responsable sécurité si vous en avez la capacité,
- ▶ Enregistrer chaque visiteur et imposer un encadrement ainsi qu'un parcours de notoriété,
- ▶ Recourir à des dispositifs techniques de surveillance et de détection d'intrusion peut constituer un rempart efficace (clôtures, barrières végétales, volets, serrures, éclairage, chien,...),
- ▶ Faire appel à un référent sûreté.

La gendarmerie vous en présente le dispositif sur son site. De nombreuses ressources sont disponibles sur le site www.referentsurete.fr

- ▶ Pour toute autre question, la brigade numérique de la gendarmerie se tient à votre disposition sur www.gendarmerie.interieur.gouv.fr